

Chapitre 11

Sécurité des personnes

La sécurité physique est un aspect essentiel de la qualité de vie. Elle dépend de nombreux facteurs mais la criminalité est l'un de ceux qui exercent le plus d'influence. Les actes criminels peuvent entraîner la perte de vies humaines ou de biens, la souffrance physique ou des états de stress post-traumatiques, tant à court qu'à long terme. Vivre dans des communautés sûres est essentiel au bien-être des individus, étant donné qu'un sentiment d'insécurité peut entraver leurs activités et leur fonctionnement au quotidien. Les indicateurs examinés dans ce chapitre dressent le tableau de la nature et de l'étendue de la criminalité, ainsi que de ses effets sur la qualité de vie. Ce chapitre montre que le nombre d'homicides est bas dans la plupart des pays de l'OCDE, même si l'on observe des écarts importants entre les pays. Le taux d'agressions est inférieur à 5 % dans la plupart des pays de l'OCDE, mais il est plus élevé dans d'autres grands pays. Dans la zone OCDE, la grande majorité des individus indiquent se sentir en sécurité lorsqu'ils marchent seuls dans leur quartier la nuit, alors qu'ils sont beaucoup moins nombreux dans ce cas dans certains autres pays. Les données relatives aux autres menaces sur la sécurité des personnes, comme la violence domestique, sont plus rares et pâtissent des particularités culturelles et des limites méthodologiques qui empêchent les comparaisons internationales.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre ne préjugent en rien du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

En quoi la sécurité des personnes est-elle importante pour le bien-être?

La sécurité physique est un concept relativement étendu qui englobe les guerres, les conflits politiques et ethniques, le terrorisme, les catastrophes écologiques et naturelles, les accidents industriels et les accidents du travail. Certaines de ces menaces sont rares dans les pays développés, et certains indicateurs se rapportant à des menaces plus répandues (telle que les accidents du travail) ont été présentés dans d'autres parties de ce rapport. Ce chapitre se concentre sur la criminalité en tant que principale menace pour la sécurité des personnes dans les pays développés et les pays émergents. La criminalité est une vaste catégorie qui regroupe un grand nombre de délits comme les meurtres, les crimes contre la propriété (par exemple, le vol de voiture, le cambriolage d'un domicile), les crimes dirigés vers une personne (par exemple, l'agression ou le viol) et la criminalité non conventionnelle (par exemple la fraude à la consommation, la corruption). Ce chapitre se consacre essentiellement sur les crimes violents et les crimes contre les personnes pour deux raisons. La première est la caducité des données disponibles à un niveau international concernant les autres types de crimes conventionnels ainsi que le manque de données factuelles concernant les crimes non-conventionnels. La seconde est la persistance et la portée de l'impact d'un crime sur la personne sur le bien-être d'un individu.

Bien que les médias prêtent beaucoup d'attention aux crimes sensationnels, d'autres formes de violences certes moins visibles mais bien plus répandues touchent le quotidien de nombreuses personnes dans le monde. Certains actes criminels peuvent déboucher sur la perte de vies humaines, tandis que d'autres, peuvent affecter profondément la santé physique et mentale des victimes à court comme à long terme (Michalos and Zumbo, 2000; Hanson et al., 2010). Il est également probable que la criminalité ait un important, bien qu'indirect, impact sur le bien-être des individus même s'ils n'en ont pas été victime; notamment par le biais de l'augmentation de l'inquiétude et de l'anxiété entravant leurs activités et leur fonctionnement au quotidien que la peur du crime peut entraîner (Amerio et Roccato, 2007).¹ L'absence de criminalité est intrinsèquement important pour les personnes. Mais il peut être tout aussi important que les gens se perçoivent comme vivant dans un lieu sûr (Hanson et al., 2010). La sécurité des personnes est également cruciale pour l'obtention de gains plus larges en termes de bien-être, dans la mesure où des communautés plus sûres tendent à être plus épanouissantes à bien des égards, par exemple en permettant aux personnes de nouer entre elles des liens plus forts (Detotto et Otranto, 2010).

Les politiques publiques doivent évaluer le coût social de la criminalité et les avantages d'une sécurité accrue des personnes. Le crime a un coût direct pour les victimes (vol ou dégradation de biens, dépenses privées au titre de la sécurité, douleur et souffrances, pertes de vies humaines) et pour la collectivité, sous la forme de dépenses publiques au titre de la prévention de la criminalité ou pour remédier à ses conséquences (OCDE, 2009). Anderson (1999) estimait que le coût annuel total de la criminalité (lié, par exemple, aux soins médicaux et psychiatriques, aux interventions de la police et aux enquêtes judiciaires) représentait 12% du PIB des États-Unis. Cependant, ces estimations, ne prennent pas en compte les coûts encourus par les personnes du fait de leur *peur du crime* et de ce fait minimisent le coût réel de la criminalité (Dolan and Peasgood, 2007).² Estimer ces coûts permettrait d'informer les hommes politiques sur l'ampleur des mesures qui s'imposent.

Il est particulièrement compliqué d'apprécier la sécurité des personnes, même si l'on se limite aux expériences criminelles des personnes. Comme le montre ce chapitre, les statistiques dont nous disposons révèlent souvent des conclusions ambiguës, et il est parfois difficile de déterminer si cela reflète les limites des mesures existants ou le fait que

ces indicateurs saisissent différentes facettes de la sécurité des personnes. Si les données factuelles présentées dans ce chapitre ne sont pas concluantes, elles soulignent néanmoins la nécessité d'améliorer les données et les indicateurs existants.

La mesure de la sécurité des personnes

Un jeu idéal d'indicateurs sur la sécurité des personnes informerait sur les différents délits et infractions dont sont victimes les individus tout en les pondérant en fonction de leur gravité. Il fournirait également des informations sur les différents risques et dangers qui conditionnent la vie des personnes et leur activités (par exemple, le terrorisme, la guerre, etc.). Pour mettre en place des mesures de prévention de la criminalité, il serait également important que ces indicateurs sur la sécurité des personnes donnent des informations détaillées sur les victimes, leurs antécédents et les circonstances dans lesquelles elles se sont fait agresser. Enfin, ils devraient fournir des informations sur la crainte du crime qui peut affecter grandement la vie des gens et leur bien-être même quand cette peur n'est pas corroborée par un danger objectif.

Les indicateurs actuels sur la sécurité des personnes ne satisfont qu'en partie ces critères idéaux (tableau 11.1). Ainsi, les données sur le nombre total de délits signalés à la police ne constituent pas un outil statistique idéal car elles sont très sensibles aux changements de législation (liés à l'introduction de nouvelles infractions), et ne donnent pas d'information sur la gravité de chaque infraction.³ En outre, les statistiques officielles de la police ne sont pas exhaustives car bien des délits ne sont ni signalés ni répertoriés (c'est ce qu'on appelle le «chiffre noir», encadré 11.1). De plus, les registres officiels de la criminalité ne sont pas nécessairement comparables d'un pays à l'autre en raison des différences de définition de ce qui constitue un délit dans les différents pays et leur comparabilité dans le temps peut être limitée par des changements dans les procédures d'enregistrement.⁴ La discrétion de l'enregistrement peut également affecter la fiabilité des mesures de la criminalité basées sur les statistiques de la police (Burrows et al., 2000; Nickels, 2007; Boivin et Cordeau, 2011). Comme la possibilité de surmonter ces difficultés est limitée, il est important de compléter les informations fournies par les statistiques de la police par les résultats des enquêtes de victimisation afin d'avoir une meilleure vue d'ensemble de l'ampleur, la prévalence et l'incidence de la criminalité.

Du fait de contraintes liées à la méthodologie, les enquêtes de victimisation ne peuvent pas non plus fournir une évaluation définitive du nombre d'actes illicites commis au sein de la collectivité. Par exemple, il peut exister des différences culturelles dans la manière dont certains crimes sont perçus et dans la volonté des personnes interviewées à les rapporter; par ailleurs certains crimes peuvent être sous-estimés ou surestimés selon l'interprétation subjective de ce que constitue un crime pour les répondants.⁵ De même, certaines victimes peuvent être réticentes à fournir des informations sur des sujets sensibles comme les agressions sexuelles. En outre, l'exactitude des enquêtes de victimisation dépend de la capacité des personnes à se souvenir de délits passés: plus l'acte est éloigné dans le temps moins il y a de chance que la victimisation soit rapportée avec exactitude; de plus les répondants peuvent avoir tendance à inclure dans leur déclaration des faits antérieurs à la période couverte par l'enquête (tendance appelée télescopage) gonflant ainsi les résultats (Nations Unies, 2010). En dépit de ces inconvénients méthodologiques, les enquêtes de victimisation font prendre conscience de l'ampleur de la criminalité qui affecte le plus souvent les citoyens ordinaires et, si elles sont effectuées à intervalles réguliers et selon

la même méthodologie, elles peuvent fournir des mesures de l'évolution de la criminalité dans le temps.

Alors que dans la plupart des pays développés, on dispose d'informations détaillées sur les crimes contre la propriété et les agressions physiques, les données sur les autres types de délits, comme la fraude à la consommation, la cybercriminalité, le blanchiment d'argent, les crimes de haine et la corruption, sont plus éparses. Certains pays ne sont pas encore en mesure de fournir des informations pertinentes et il n'existe pas encore de normes pour réglementer ces délits.

Tableau 11.1. Qualité des indicateurs de sécurité des individus

	Concept cible	INDICATEURS							
		Pertinence pour la mesure du bien-être et l'étude de son évolution dans le temps				Qualité statistique			
		Validité apparente	Interprétation univoque (bonne, mauvaise)	Résultat susceptible d'être influencé par les politiques	Possibilité de ventiler les informations	Instrument de collecte bien établi	Définition comparable	Couverture pays	Collecte récurrente des données
Sécurité des individus									
PS I	Homicides volontaires	~	√	√	x	√	√	√	~
PS II	Victimisation auto-déclarée	√	√	√	√	x	√	√	√
ps 1	Violence domestique sur les enfants	~	√	√	x	√	√	√	~
ps 2	Sentiment de sécurité	~	~	√	√	x	√	√	√

Note: Le symbole √ signifie que l'indicateur sélectionné satisfait la plupart des critères considérés ; le symbole ~ qu'il les satisfait dans une large mesure et le symbole x qu'il ne les satisfait pas ou qu'il ne les satisfait que dans une faible mesure.

Indicateurs sélectionnés

Taux d'homicides (PS I)

Cet indicateur renvoie aux victimes d'homicides volontaires, définis comme une mort infligée de manière délibérée à une personne par une autre personne. Les relevés judiciaires sur les homicides posent moins de problèmes de comparabilité internationale, sous-déclaration et sous-enregistrement mentionnés ci-dessus car dans tous les pays l'intervention de la police est requise en cas d'homicide. L'homicide est donc l'un des rares actes criminels pour lequel les statistiques consignées fournissent une mesure relativement précise des niveaux de criminalité.⁶ Cet indicateur est largement considéré comme étant le plus important pour les crimes violents, car bon nombre d'autres types de délits dont l'impact pour les victimes est moindre (par exemple, le vol) lui sont associés. Il convient toutefois de souligner que l'homicide est un acte criminel très rare, surtout en comparaison des agressions physiques ou les crimes contre la propriété, comme les vols et agressions.

Les données présentées ici sont collectées par l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (UNODC) et montrent le nombre annuel d'homicides volontaires ayant fait l'objet d'un rapport (victimes de sexe masculin et féminin) pour une population de 100 000 individus. Au niveau national, l'UNODC collecte ses informations auprès des institutions en charge de l'application de la loi, des offices de procureur, et des ministères de l'Intérieur et de la Justice. Celles-ci sont ensuite publiées au niveau international grâce

aux initiatives en matière de statistiques transnationales sur le crime, comme l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité et le fonctionnement des systèmes de justice pénale (UN-CTS), Interpol, Eurostat, et les observatoires régionaux pour la prévention de la violence et de la criminalité.

Victimisation auto-déclarée (PS II)

L'indicateur utilisé ici représente le pourcentage des personnes de 15 ans et plus qui déclarent avoir été victimes de vol ou d'agression au cours de l'année précédente. Cet indicateur ne prend pas en compte les crimes contre la propriété qui n'impliquent pas de contact physique entre la victime et l'agresseur. Il utilise les données collectées par le *Gallup World Poll* ⁷ en réponse à la question suivante: «Avez-vous été victime d'un vol ou d'une agression au cours des 12 derniers mois ?». ⁸ Bien que les données soient jugées valables, la taille restreinte des échantillons constitue une limite d'autant plus importante qu'il s'agit de mesurer des événements qui affectent généralement une petite fraction de la population totale. C'est pour cette raison et pour d'autres limites méthodologiques que les éléments fournis par cet indicateur doivent être utilisés avec précaution. Il existe, dans certains pays, des enquêtes nationales sur la victimisation mais elles ne reposent pas sur des normes et méthodologies communes.

Encadré 11.1. Le «chiffre noir»

Un grand nombre de crimes et délits ne sont jamais déclarés à la police (Taylor, 2003). En 2009 aux États-Unis 40% seulement des crimes contre la propriété et 49% des crimes avec violence ont été déclarés à la police (Bureau of Justice Statistics, 2010). Bien que dans de nombreux pays le signalement des délits ait augmenté dans les dernières années (Van Dijk *et al.*, 2008), il y a encore trop de délits qui ne sont pas portés à la connaissance de la police, un phénomène que Biederman et Reiss (1967) ont popularisé sous le terme de «chiffre noir». Parmi les principaux facteurs qui influencent la décision de signaler un délit, on peut citer:

- **Les caractéristiques socio-économiques.** Les travaux de recherche ont montré que les femmes sont plus susceptibles de signaler un délit à la police que les hommes (Skogan, 1984). Ce comportement change toutefois selon la nature des délits et la relation entre la victime et l'agresseur. Les femmes sont moins susceptibles que les hommes de signaler des agressions à la police quand elles connaissent l'agresseur; c'est le contraire qui se produit pour ce qui concerne les crimes contre la propriété (Carcach, 1997). De même, les comparaisons par groupe d'âge montrent que c'est chez les personnes âgées que les taux de signalement des délits sont le plus élevés et chez les jeunes de 16 à 29 ans qu'ils sont le moins élevés (Tanton et Jones, 2003). L'origine ethnique n'est pas un facteur déterminant du comportement en matière de signalement des délits (Davis et Henderson, 2003), même si elle joue un rôle important lorsqu'on prend en compte le comportement de la police et l'attitude envers la police.
- **L'attitude envers la police.** Les victimes qui estiment que la police n'est pas efficace dans sa lutte contre la criminalité, ou les personnes ayant eu par le passé une expérience négative avec la police, sont moins susceptibles que d'autres de contacter la police en cas d'incident (Skogan, 1984). Les enquêtes de victimisation ont montré que certains groupes habitant en centre ville sont beaucoup plus susceptibles d'être cambriolés et cette expérience tend à les dissuader de déclarer ces délits car ils se font peu d'illusions sur l'issue des actions policières (Maguire, 1997). La crainte de la police est un élément déterminant dans la disposition à signaler un délit, notamment dans les pays en développement (Marenin, 1997). Les victimes sont également moins enclines à contacter la police si elles pensent être en partie responsables de l'incident (Skogan, 1984).

- **Les facteurs spécifiques à l'incident.** La nature et la gravité de l'incident, la relation entre la victime et son agresseur, et la perte ou le dommage occasionné par l'incident ont également un impact sur le comportement en matière de signalement d'un délit. En règle générale, les crimes contre la propriété sont plus susceptibles d'être déclarés par les personnes à haut revenu tandis que les personnes à bas revenu sont plus susceptibles de signaler des crimes avec violence. Cela donne à penser que le lien entre le signalement du délit et le statut socio-économique s'explique plus par les conséquences du délit que par sa gravité (par exemple, on peut signaler un crime contre la propriété à la police essentiellement pour des questions d'assurance, Lewis, 1989; Gaudriaan, 2006).

Au delà du problème de la sous-déclaration, l'ampleur du «chiffre noir» dépend également d'un certain nombre de facteurs institutionnels, comme le système judiciaire en place, les définitions des différents délits, l'efficacité de l'application de la loi et du système de justice pénale pour lutter contre le crime, la capacité d'un système de justice pénale à découvrir, enregistrer et enquêter sur les crimes et délits.

Source: Adapté de MacDonald (2001; 2002).

Violence sur enfants (ps 1)

Les enfants ont le droit de vivre une enfance sans mauvais traitements ou négligence. Bien qu'il soit probable que peu d'enfants souffrent de mauvais traitements, de négligence et d'abus dans les pays de l'OCDE, les violences contre les enfants ont un impact sérieux et durable sur leur bien-être. De ce fait, le meurtre d'un enfant ou d'un jeune enfant (suite à la combinaison d'un épisode violent et d'une négligence), qui est souvent la fin d'un continuum de violence à son égard, est fréquemment considéré comme un événement avertisseur pour la société: même s'ils sont peu nombreux en valeur absolue, chacun de ces crimes a une résonance particulière et focalise l'attention des gens et des médias (Jenny et Isaac, 2006).

L'indicateur présenté ici mesure le nombre annuel de décès d'enfants âgés de moins de 20 ans suite à une action (agression ou maltraitance) ou à une omission (négligence). Les données sont généralement la moyenne sur deux ans pour 100 000 enfants du groupe d'âge. Les décès peuvent avoir lieu au domicile ou ailleurs. Les données se fondent sur l'analyse par l'OCDE des statistiques officielles fournies par les gouvernements nationaux à l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour inclusion dans sa banque de données sur la mortalité, dans la quelle la cause sous-jacente du décès est définie selon les règles de la classification internationale des maladies. Cet indicateur couvre la plupart des pays de l'OCDE, même si ces données ne sont pas collectées de façon régulière.

Les statistiques présentées ici doivent être interprétées avec la plus grande prudence, car le motif du décès, le processus déclenché après la mort de l'enfant, la rigueur avec laquelle les investigations sont menées et les critères permettant leur classification peuvent varier dans une large mesure et mettre en péril la comparabilité internationale. Par ailleurs, les données sur les meurtres d'enfants pâtissent de limites méthodologiques majeures. Tout d'abord, les données font référence aux cas de décès d'enfants, tels que saisis dans les statistiques gouvernementales, où l'enquête policière a conclu à une mort par négligence, maltraitance ou agression. Il est communément admis que les cas de décès d'enfants (et en particulier de jeunes enfants) enregistrés comme résultant de ces causes sont une sous-estimation du nombre réel d'enfants tués (Brookman and Nolan, 2006; Creighton, 2001; Lundstrom et Sharpe, 1991; Wilczynski, 1994; UNICEF, 2003).⁹ En outre, les infanticides peuvent passer inaperçus dans les pays où les systèmes pour enregistrer et poursuivre

ces actes sont moins perfectionnés. Enfin, les morts d'enfant sont la forme la plus extrême de violence familiale et ne reflètent pas nécessairement l'ampleur réelle du phénomène (tableau 11.2; OCDE 2011a). Étant donné que les données sur la maltraitance des enfants ne sont pas parfaitement comparables à une échelle internationale, il est préférable d'étudier le phénomène à l'échelle du pays. Ainsi, selon une étude australienne, réalisée entre 1999 et 2000, pour chaque mort d'enfant par maltraitance, il y a 150 cas avérés de violence physique et jusqu'à 600 cas si les abus sexuels et émotionnels sont pris en compte. En France, des données récentes laissent à penser qu'il y a environ 300 cas de violence faite aux enfants et de négligence pour un décès (UNICEF, 2003).¹⁰ Cependant, les statistiques sur les comportements et la prévalence des châtiments corporels et de la violence émotionnelle à l'encontre des enfants n'ont pas été retenues ici car les sensibilités nationales à l'égard de ces types de comportement sont trop différentes.

Sentiment de sécurité (ps 2)

La peur de la criminalité est tout aussi importante que le crime en soit car elle a des conséquences profondes et immenses sur la vie des personnes (Adams et Serpe, 2000). Toutefois, définir et mesurer la peur liée à la criminalité est une tâche difficile (Gabriel et Greve, 2003). La peur de la criminalité a beaucoup de caractéristiques diverses, allant de la peur des violences physiques à la peur de la perte ou de la détérioration de son domicile (Amerio et Roccatto, 2007)¹¹. Alors que, dans certaines circonstances, la peur peut être bénéfique et même sauver des vies, dans la plupart des cas, la peur liée à la perception d'une insécurité personnelle va contraindre les comportements, restreindre la liberté et menacer les fondements de la communauté (Warr, 2000). L'indicateur présenté ici est le pourcentage de la population qui déclare pouvoir marcher seul la nuit dans son quartier en toute sécurité. Cet indicateur a été établi sur la base de données tirées des réponses reçues à la question suivante du *Gallup World Poll*: «Vous sentez-vous en sécurité quand vous marchez seul la nuit dans votre ville ou votre quartier?».

Même si la collecte régulière de données d'enquête sur le sujet permet une comparaison dans le temps, la petite taille des échantillons et d'autres limitations incitent à la prudence lors de l'interprétation l'évolution de cet indicateur.¹² En outre, étant donné que la peur de la criminalité dépend en partie de la façon dont elle est mesurée et reconnue, l'indicateur présenté ici est un indicateur approximatif de la prévalence de la peur de la criminalité (Farral et Gadd, 2003). Toutefois, la mesure du sentiment de sécurité obtenue à travers cette question de l'enquête n'est pas radicalement différente de celle obtenue dans d'autres enquêtes nationales (Warr, 2000). Cet indicateur est présenté ici comme un indicateur secondaire.

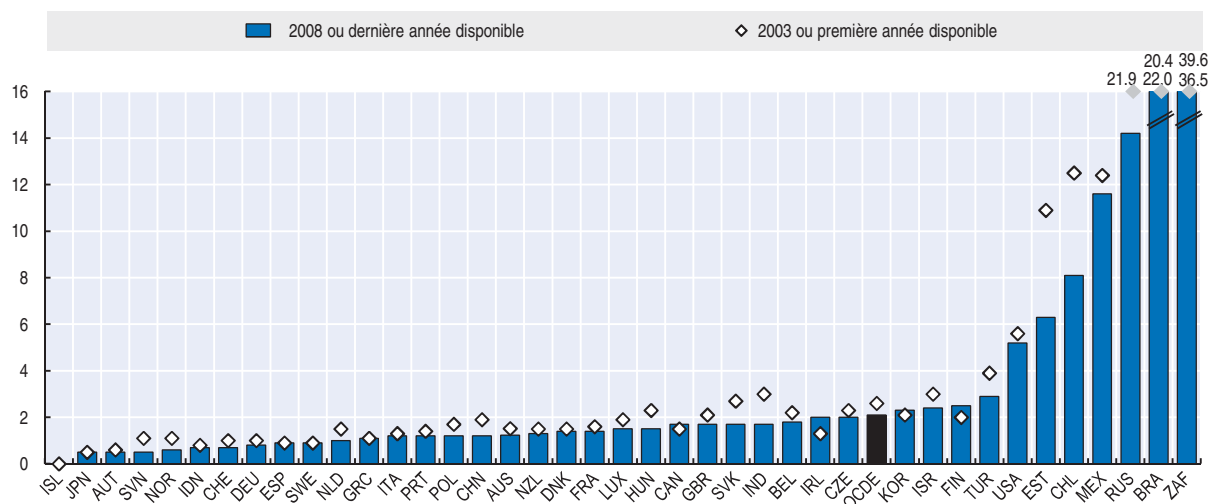
Tendances moyennes

Les taux d'homicides sont faibles dans la plupart des pays de l'OCDE.

Dans la plupart des pays de l'OCDE les taux d'homicides sont faibles (inférieurs à la moyenne de l'OCDE de 2,2 homicides pour 100 000 individus). Mais ils sont plus de deux fois plus élevés aux États-Unis (5.2), plus élevés encore au Chili, au Mexique, en Russie et notamment Afrique du Sud¹³. Entre 2003 et 2008, les taux d'homicides ont baissé dans tous les pays excepté le Brésil. La baisse est d'autant plus marquée dans les pays où ces taux étaient élevés au début des années 2000 (graphique 11.1). Dans les cinquante dernières années, en dépit de la prolifération d'armes de plus en plus dangereuses, la mortalité des agressions criminelles a nettement baissé, grâce aux progrès des services de soutien médical (Aebi, 2004; Harris et al., 2002).

Graphique 11.1. Homicides volontaires

Taux pour 100 000 individus



Note: La dernière année disponible est 2007 pour l'Autriche, le Danemark, l'Irlande, l'Italie, les Pays-Bas, la Norvège, le Royaume-Uni, la Chine et l'Inde; et 2004 pour l'Indonésie. La première année disponible est 2007 pour le Brésil; 2006 pour le Luxembourg; 2006 pour la Nouvelle-Zélande et l'Espagne; et 2004 pour l'Afrique du Sud. Les données pour le Royaume-Uni sont collectées selon trois différentes juridictions (l'Angleterre et le Pays de Galles, l'Écosse et l'Irlande du Nord); la valeur indiquée est une moyenne non pondérée des valeurs pour ces trois juridictions. Les valeurs numériques sont affichés pour les pays dont la valeur excède l'échelle verticale).

Source: UNODC; Eurostat – Pour l'Autriche, le Danemark, l'Irlande et les Pays-Bas, les données sont tirées des statistiques sur la criminalité et la justice pénale.

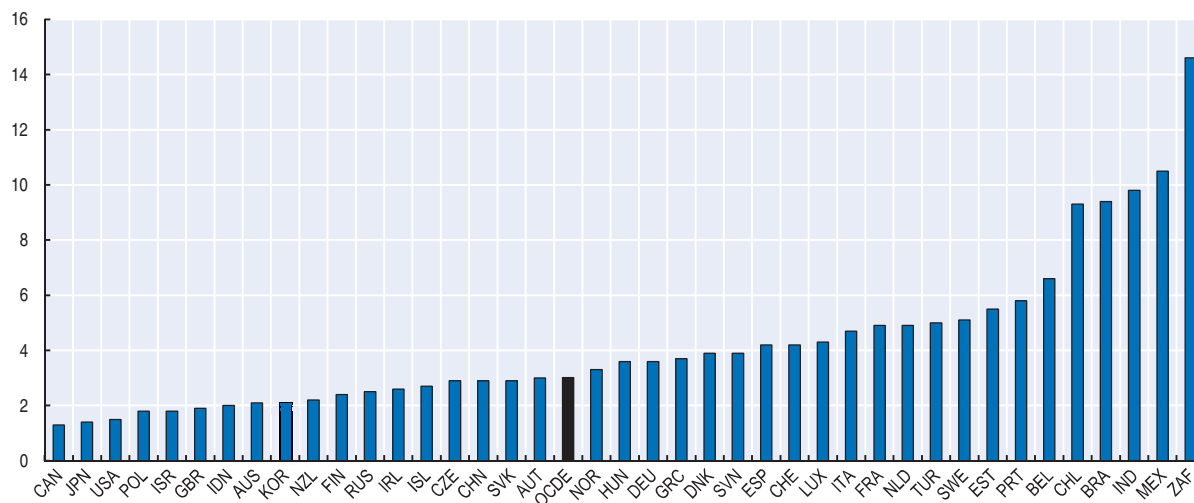
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932499503>

Les taux d'agression ont baissé dans la plupart des pays de l'OCDE

En 2010, seule une petite fraction de la population des pays de l'OCDE disait avoir été victime d'une agression au cours des 12 derniers mois ; néanmoins il y a de grandes variations au sein des pays de l'OCDE. Pour le Canada, le Japon, les États-Unis, la Pologne, Israël, et le Royaume-Uni, les taux sont inférieurs à 2%, mais ils sont sensiblement plus élevés au Chili et plus encore au Mexique. Le taux d'agression déclarée est également plus élevé dans les pays émergents, notamment au Brésil, en Afrique du Sud et en Inde (graphique 11.2).

Graphique 11.2. Victimisation auto-déclarée

Pourcentage de personnes déclarant avoir été victimes d'agressions au cours des 12 derniers mois, 2010



Note: La dernière année disponible est 2008 pour l'Islande et la Norvège et 2009 pour l'Estonie, Israël, la Suisse, la Fédération de Russie et l'Afrique du Sud.

Source: Gallup World Poll.

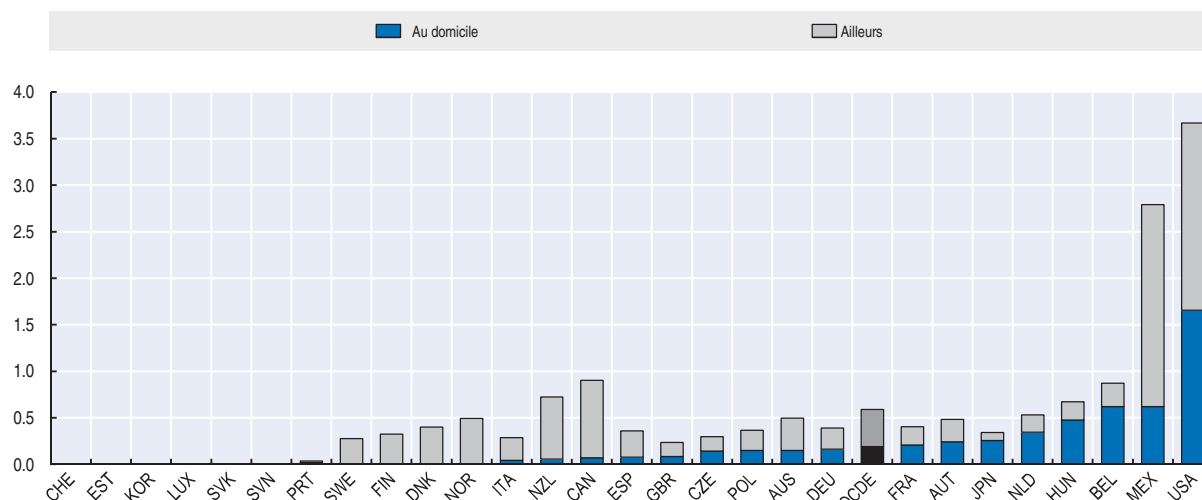
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932499522>

Le nombre de décès d'enfants est élevé aux États-Unis et au Mexique

Les taux de décès d'enfants par négligence, maltraitance ou agression physique varient grandement d'un pays de l'OCDE à l'autre. Les États-Unis ont le taux le plus élevé, suivis du Mexique, tandis que la Suisse, l'Estonie, la Corée, le Luxembourg, la République Slovaque, la Sloveenie et le Portugal ont les taux les plus faibles (voir décès inexistant) (graphique 11.3). Le niveau élevé de ce taux aux États-Unis reflète pour partie l'efficacité du système utilisé dans ce pays pour identifier les causes du décès (Friedman *et al.*, 2005). Toutefois d'autres facteurs, comme l'accès facile aux armes à feu, peuvent aussi expliquer ce niveau élevé. En moyenne, un décès d'enfant sur trois a lieu au domicile. On ne dispose toutefois d'aucune information sur les décès d'enfant au domicile pour les pays nordiques.

Graphique 11.3. Décès d'enfants dus à la négligence, la maltraitance ou l'agression physique

Enfants de 0 à 19 ans; taux pour 100 000 individus, 2006-2008 ou dernières années disponibles



Note: Les données sur les décès d'enfant survenant au domicile sont triées par ordre croissant. La période considérée est 2006-2008 pour l'Autriche, l'Estonie, la Finlande, le Japon, les Pays-Bas, la République Tchèque et la Slovaquie; 2005-2007 pour la France, la Norvège, la Pologne, le Royaume-Uni, la Suède et la Suisse; 2004-2006 pour l'Allemagne, la Corée, le Danemark, le Luxembourg, le Mexique et la Nouvelle-Zélande et le Portugal; 2003-2005 pour l'Australie, l'Espagne, les États-Unis, la Hongrie et la République Slovaque; 2002-2004 pour le Canada; 2003, 2006, 2007 pour l'Italie; et 2004 pour la Belgique. Les données pour l'Islande n'ont pas été prises en compte en raison du trop petit nombre d'enfants dans le groupe d'âge considéré.

Source: Calculs effectués par l'OCDE à partir de la base de données sur la mortalité de l'OMS

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932499541>

Encadré 11.2. Les conséquences de la maltraitance de l'enfant

Les décès ne sont que la partie visible de l'iceberg en ce qui concerne les mauvais traitements et la maltraitance de l'enfant. Pour chaque enfant tué, beaucoup d'autres sont blessés physiquement ou psychologiquement. Même si des progrès considérables ont été enregistrés ces dernières années en matière de reconnaissance de l'importance et de la gravité de la maltraitance de l'enfant, nous sommes encore bien loin de comprendre son impact global pour la collectivité.

L'une des principales conséquences de la maltraitance de l'enfant sont les problèmes de santé. Si certains aspects ont fait l'objet de recherches extensives (par exemple, les bleus, les bosses, les blessures), ce n'est que récemment que l'on s'est intéressé à d'autres aspects, comme les problèmes psychiatriques et les comportements suicidaires (Fergusson et al., 2008; Trowell et al., 1999). Plus grave encore, la preuve a désormais été faite que certaines formes de maladies à l'âge adulte, comme les maladies cardiaques ischémiques, les cancers, les maladies pulmonaires chroniques, la fibromyalgie et la stérilité sont liées à des expériences de maltraitance durant l'enfance (OMS, 2002). La transmission à l'âge adulte des mauvais traitements subis au cours de l'enfance s'explique probablement par le fait que les enfants adoptent des comportements nocifs pour leur santé comme le tabagisme, l'abus de stupéfiants et d'alcool, de mauvaises pratiques alimentaires et le manque d'exercice physique (Felitti et al., 1998, Springer et al., 2007). De même, nombre d'études ont documenté les conséquences psychologiques à court et long terme de la maltraitance (anxiété, violence, dépression, honte ou déficits cognitifs) (Putnam, 2003).

Les enfants qui sont témoins de violences entre leurs parents ou qui sont victimes de violences familiales sont plus également susceptibles d'infliger des brimades aux autres enfants, d'avoir de mauvais résultats à l'école et ailleurs (Gilbert et al., 2009; Bowes et al., 2009, 2010). Ils ont également tendance à reproduire ces schémas avec leurs partenaires et/ou leurs propres enfants, entraînant ainsi une transmission intergénérationnelle de la violence familiale (Laing et Bobic, 2002).

Les conséquences de la maltraitance des enfants varient selon les individus en fonction de l'âge auquel la maltraitance a commencé, de la relation avec l'agresseur, de la fréquence de la maltraitance, et de la gravité des agressions. Elles sont également différentes pour les filles et pour les garçons: les garçons ont tendance à extérioriser leur réaction et à se venger sur les autres tandis que les filles ont tendance à l'intérioriser. Ces conséquences dépendent enfin du statut socio-économique de la famille, des structures de soutien à l'école et au sein de la communauté, et de la réponse reçue par l'enfant quand il a signalé la maltraitance dont il faisait l'objet.

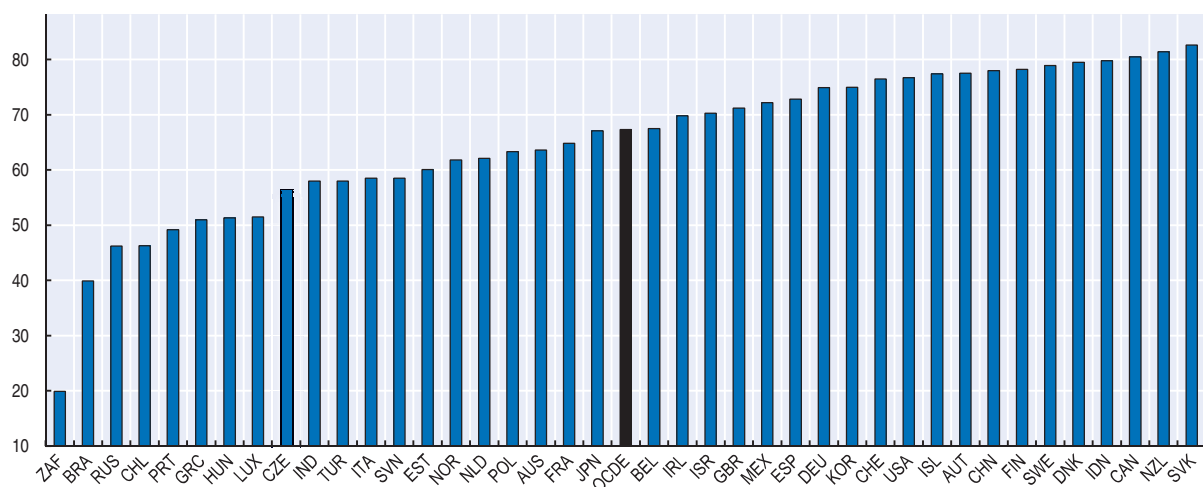
Source: (OMS, 2002), *Rapport mondial sur la violence et la santé*.

Il existe des disparités nationales importantes pour ce qui est du sentiment de sécurité

Au Canada, en Nouvelle-Zélande et en République Slovaque, environ 80% ou plus de la population déclare se sentir en sécurité quand elle marche seul la nuit. Cette proportion est voisine de 50% au Portugal, en Grèce, en Hongrie et au Luxembourg. En Afrique du Sud, seule une personne sur cinq se sent en sécurité lorsqu'elle marche seule la nuit dans son quartier (graphique 11.4).

Graphique 11.4. Sentiment de sécurité

Pourcentage de la population déclarant se sentir en sécurité lorsqu'elle marche seule la nuit dans sa ville ou son quartier, 2010



Note: La dernière année disponible est 2008 pour l'Islande et la Norvège; et 2009 pour l'Afrique du Sud, la Fédération de Russie, l'Estonie, l'Israël et la Suisse.

Source: Gallup World Poll.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932499560>

Les différents indicateurs brossent un portrait cohérent de la sécurité des personnes

La sécurité des personnes englobe une variété de dimensions et les indicateurs présentés ici mesurent différents aspects du crime. Un certain nombre de schémas se dégagent des corrélations entre les différents indicateurs utilisés dans ce chapitre (tableau 11.2):

- Il existe une forte corrélation entre le nombre d'homicides volontaires et le pourcentage de personnes déclarant avoir été victime d'agression. L'indicateur mesurant le nombre d'homicides volontaires est également fortement lié au taux des décès d'enfants par négligence, maltraitance et agression physique, qui est lui-même corrélé à la victimisation auto déclarée (bien que dans ce cas la corrélation soit plus faible). En moyenne, les pays de l'OCDE qui ont un taux d'homicides volontaires élevé présentent également des taux élevés d'agressions physiques, tant au sein du ménage qu'en dehors. Cela donne à penser que l'on peut parler d'un «niveau global de criminalité/d'insécurité» dans la société.
- La victimisation auto déclarée est aussi corrélée négativement au sentiment de sécurité des individus. En moyenne, les pays dans lesquels de nombreuses personnes déclarent avoir été victimes de vol et d'agression sont aussi les pays dans lesquels craintes de criminalité sont plus fortes. Ceci fait écho aux études précédentes et aux résultats de l'analyse à variables multiples résumés au tableau 11.4. Toutefois, la faible corrélation indique que les liens entre les taux de victimisation et le sentiment de sécurité sont complexes, et qu'un grand nombre de facteurs entrent en jeu (encadré 11.3).
- Le sentiment de sécurité et les violences sur enfants ne sont pas corrélés. Ce résultat n'est pas surprenant pour plusieurs raisons. En effet, les violences sur enfants ont souvent lieu au sein du domicile des parents, tandis que le sentiment de sécurité est lié à l'environnement extérieur. Par ailleurs, les échantillons servant de base au calcul de ces données sont notoirement différents: alors que les violences sur enfants sont essentiellement subies par les très jeunes enfants et les adolescents, seuls les individus de 15 ans et plus sont représentés dans l'étude mesurant le sentiment de sécurité.

Tableau 11.2. Corrélation entre les différents indicateurs de la sécurité des individus

	PS I Homicides volontaires	PS II Victimisation auto-déclarée (agressions)	ps 1 Morts d'enfants dus à une maltraitance	ps 2 Sentiment de sécurité
PS I Homicides volontaires	1 (41)	0.7154*** (41)	0.7303*** (29)	-0.3442** (41)
PS II Victimisation auto-déclarée (agressions)		1 (41)	0.3971** (29)	-0.3247** (41)
ps 1 Morts d'enfants dus à une maltraitance			1 (29)	0.0866 (29)
ps 2 Sentiment de sécurité				1 (41)

Note: Les valeurs entre parenthèses font référence au nombre d'observations. ** indique que les corrélations sont significatives au seuil de 5 %; *** indique qu'elles sont significatives au seuil de 1 %.

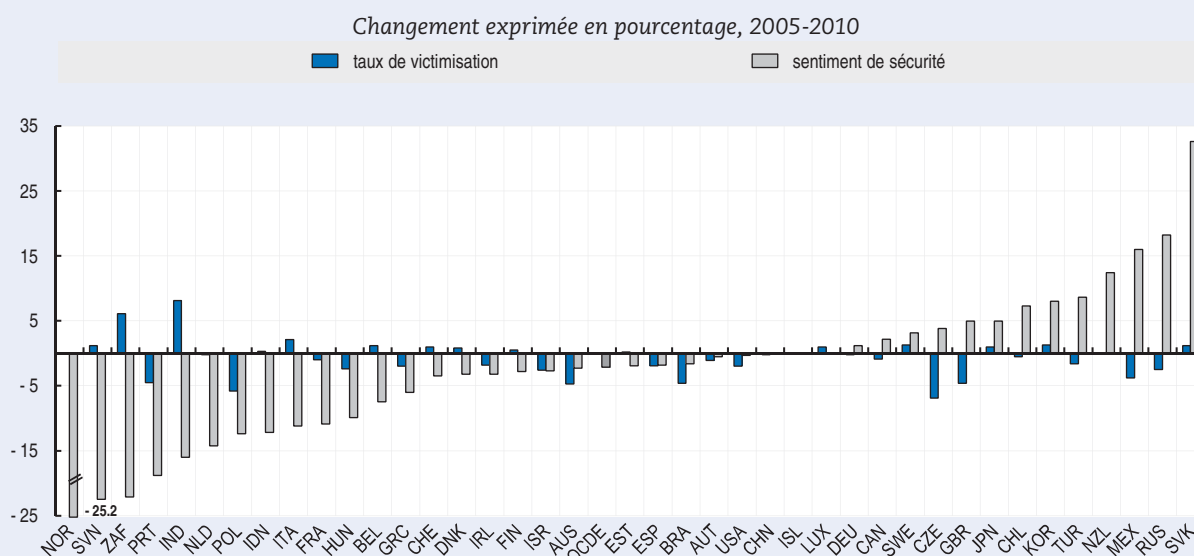
Source: Calculs effectués par l'OCDE

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932500434>

Encadré 11.3. Est-ce que la victimisation auto-déclarée reflète la peur de la criminalité ?

Selon les données utilisées dans ce rapport, le sentiment de sécurité a baissé dans la plupart des pays de l'OCDE au cours des cinq dernières années malgré une réduction générale des taux de victimisation par agression. En Norvège, au Portugal, en Pologne et en France, par exemple, en dépit d'une baisse des taux de victimisation auto déclarée, le sentiment de sécurité a chuté de 11 à 25 points. En Corée et en République slovaque, en revanche, il a fortement augmenté même si le nombre des agressions auto déclarées n'a que très peu changé (graphique 11.5). Ces changements inter-temporels doivent toutefois être pris avec prudence du fait de la taille limitée des échantillons du *Gallup World Poll* et de la possibilité que cette enquête puisse sous-estimer le taux de victimisation auto déclarée et surestimer le sentiment d'insécurité.

Graphique 11.5. La victimisation auto-déclarée et le sentiment de sécurité évoluent-ils dans la même direction?



Note: Les pays sont triés par ordre croissant selon la variation du sentiment de sécurité. Pour la Norvège, le changement en pourcentage pour le taux de victimisation est -0.1.

Source: Gallup World Poll.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932499579>

Différents facteurs peuvent expliquer le fait que les taux de victimisation et le sentiment de sécurité ne soient pas toujours corrélés.

- Premièrement, étant donné l'absence de données comparables, ce chapitre n'a considéré qu'un seul type de crime conventionnel (l'agression), alors que bien d'autres crimes (par exemple, le vol, le cambriolage, le vol qualifié, etc.) peuvent affecter le sentiment de sécurité.
- Deuxièmement, la perception de la criminalité peut être bien supérieure au taux de criminalité à cause du rôle des médias. Les travaux de recherche ont montré le rôle joué par les médias en se faisant l'écho des crimes violents, les rapports trompeurs sur les statistiques de criminalité et en nourrissant le sentiment d'insécurité des gens. Un petit nombre de crimes spectaculaires relatés dans les médias peuvent accroître les peurs du public et modifier leurs comportements, même si la probabilité d'en être victime n'a pas augmenté.
- Troisièmement, quelque soit le niveau de la criminalité, les caractéristiques structurelles du quartier peuvent avoir un impact sur le sentiment de sécurité (Pain, 1997). Les regroupements désordonnés de jeunes garçons ou les indices visuels des désordres, comme les panneaux d'abribus endommagés ou l'apparition pendant la nuit de graffitis sur les bâtiments publics, sont rarement enregistrés comme des délits mais ils augmentent le sentiment général d'une régression de l'ordre public. Ces facteurs peuvent générer une peur de la criminalité chez certaines personnes et être perçus comme une invitation à la criminalité par d'autres.

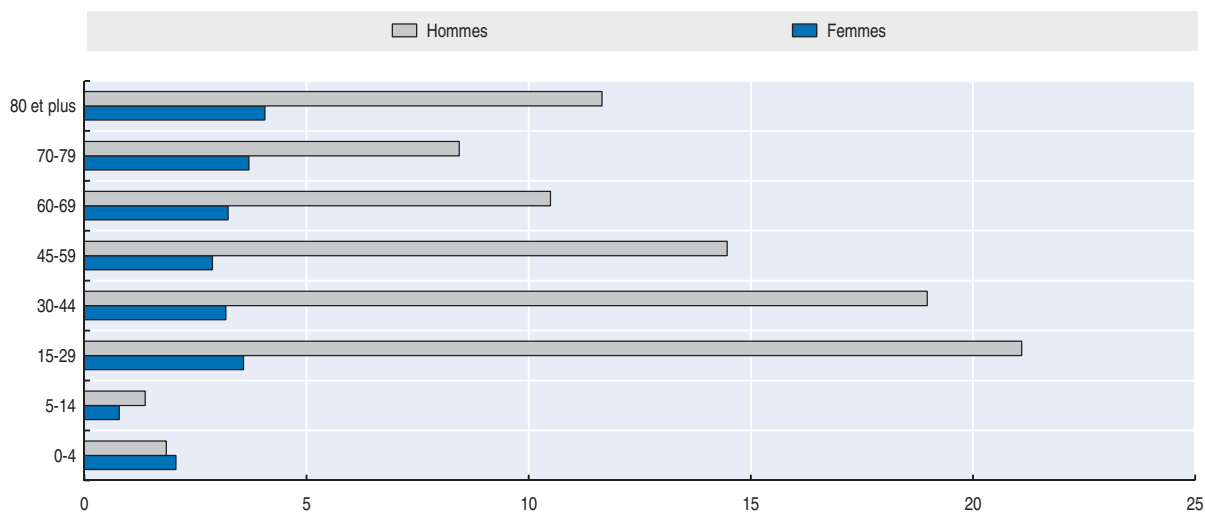
Inégalités

Parmi les hommes, le taux d'homicide est quatre à cinq fois plus élevé que parmi les femmes

Des données provenant de sources diverses, qui ne sont pas directement comparables avec les données présentées dans ce chapitre, indiquent que les taux d'homicides sont généralement beaucoup plus élevés pour les hommes que pour les femmes (Déclaration de Genève, 2008). En outre, plus le taux global d'homicides est faible, plus la proportion de femmes dans le nombre total de victimes est importante.

Graphique 11.6. Homicides par sexe et âge, 2008

Taux pour 100 000 individus, estimations pour les pays du monde



Note: Les estimations mondiales comprennent les pays membres de l'OMS

Source: Estimations de l'OCDE à partir du projet de l'OMS sur le fardeau mondial de la maladie.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932499598>

Le graphique 11.6 montre que les hommes ayant entre 15 et 29 ans sont plus susceptibles que les autres groupes d'âge d'être victimes d'agressions armées mortelles (ce qui reflète les schémas de l'activité criminelle, comme les gangs et le trafic de drogue). Le risque diminue ensuite de façon régulière avec l'âge, avant d'augmenter à nouveau chez les personnes très âgées (80 ans et plus). Les différences de risque selon l'âge sont moins marquées chez les femmes. Les femmes risquent plus que les hommes d'être victimes d'homicides dans les toute premières années de leur vie; cela reflète peut être les pratiques d'infanticide à l'encontre des filles dans certains pays en développement ou émergents, et l'abandon général des bébés de sexe féminin dans de nombreuses sociétés.¹⁴ Passées ces premières années, le risque pour les femmes d'être victimes d'un homicide n'est plus lié à l'âge.

Les statistiques moyennes sur les décès d'enfants masquent de grandes différences entre les groupes de population

Les homicides d'enfants et de jeunes se répartissent de manière inégale, certains groupes de la population étant particulièrement confrontés à ce problème. Bien que les statistiques présentées ici ne permettent pas de diviser la population en sous-groupes, de nombreuses études nationales suggèrent un schéma en forme de U pour la répartition des homicides d'enfants par âge (UNICEF, 2003). Alors que les jeunes enfants sont affectés de manière disproportionnée, la phase intermédiaire de l'enfance semble être un âge où les enfants sont relativement épargnés par le risque d'homicide et par les morts due à la maltraitance ou négligence.¹⁵ La vulnérabilité physique est un facteur déterminant du façonnage de ce schéma: les enfants plus âgés ont dépassé le stade où l'infériorité physique rend les petits enfants particulièrement vulnérables à la force meurtrière. Un autre facteur peut être lié aux activités routinières des enfants: contrairement à leurs cadets, les enfants de plus de cinq ans passent plus de temps loin de leurs parents et autres dispensateurs de soins adultes qui sont les premiers auteurs d'homicides contre les jeunes enfants (Crittenden et Craig 1990).¹⁶ Avec le début de l'adolescence, les taux de décès des jeunes recommencent à augmenter. Toutefois, contrairement aux homicides de jeunes enfants, relativement peu d'homicides d'adolescents sont commis par des membres de la famille. La plupart de ces incidents sont des meurtres commis par d'autres adolescents (OMS, 2002; OCDE, 2009b).

Dans la plupart des pays, dans les premières années de la vie les garçons sont plus souvent victimes de blessures mortelles que les filles, alors que ces dernières sont plus susceptibles d'être victimes d'infanticides, d'exploitation sexuelle, d'abandon et de prostitution forcée (Finkelhor, 1994; Comité de la Recherche nationale, 1993). Les travaux de recherche donnent également à penser que les décès d'enfants et les mauvais traitements sont fortement liés à des parents déprimés ou toxicomanes, aux familles monoparentales, à la pauvreté et à l'absence de lien social (Coulton *et al.*, 1999; OCDE 2011a; Runyan *et al.*, 1998). Bien souvent ces facteurs se recouvrent et interagissent et quand ils augmentent le risque de décès d'enfants ou de maltraitance, ils le font par des voies particulièrement complexes. Cela rend difficile la compréhension, par exemple, de la manière dont la pauvreté accroît la probabilité de sévices physiques. Les femmes de tout âge sont également plus susceptibles d'être la cible de violence entre partenaires (encadré 11.4).

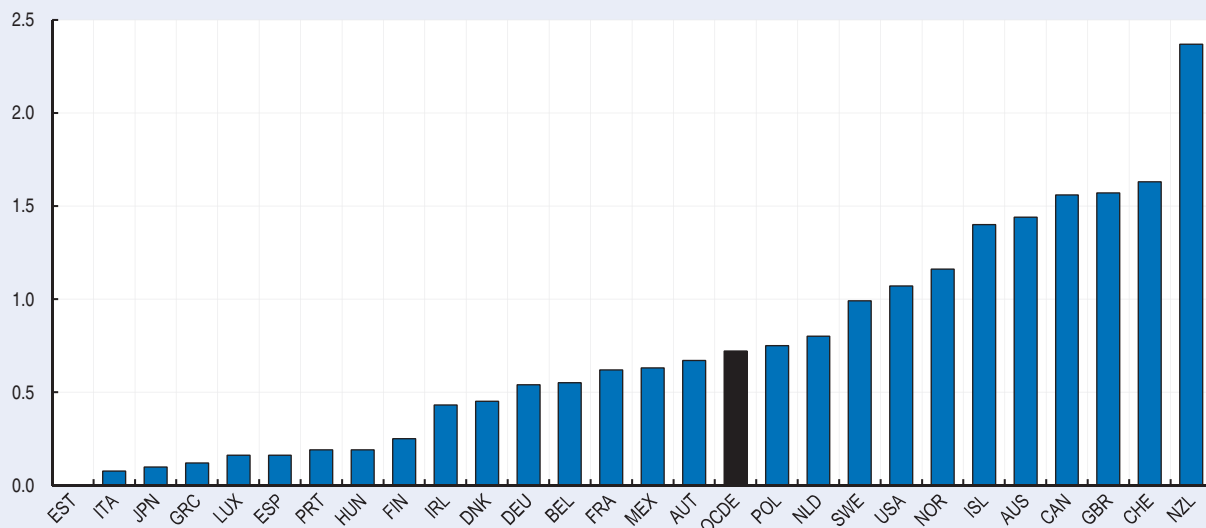
Encadré 11.4. Violence entre partenaires

Les femmes sont plus susceptibles que les hommes d'être la cible de violences entre partenaires. L'OMS suggère qu'entre 40 et 70% des homicides de femmes sont commis par leur partenaire (Krug *et al.*, 2002). Cette violence, qui englobe le viol, les violences familiales, le meurtre, et les sévices sexuels, est une cause importante de mortalité et de blessures pour les femmes de 15 à 44 ans (Déclaration de Genève, 2008).

Les données sur les violences faites aux femmes sont dispersées et elles ne sont pas collectées de manière systématique; certaines formes de violence à l'encontre des femmes (par exemple, l'intimidation, la violence émotionnelle, etc.) sont difficiles à mesurer quantitativement de manière précise et robuste. Les données présentées sur le graphique 11.7 proviennent de l'Enquête internationale sur les victimes de la criminalité (ICVS) et de l'Étude européenne sur le crime et la sécurité (2005) et renvoient aux agressions physiques, menaces et agressions sexuelles (viol, tentative de viol ou attaque indécente) commises par les partenaires présents ou passés contre les deux sexes. Si la grande majorité des violences entre partenaires sont commises par les hommes à l'encontre des femmes et des filles, il peut arriver que les femmes soient les auteurs de ces violences (et les hommes les victimes). La violence entre partenaires peut également affecter les homosexuels, les lesbiennes, les transgenres et les transsexuels. La violence physique est ici définie comme l'ensemble des incidents au cours desquels les répondants furent agressés ou menacés de manière effrayante, ainsi que l'ensemble des actes sexuels réalisés avec violence.

Figure 11.7. Violences physiques ou sexuelles entre anciens partenaires ou partenaires actuels

Pourcentage de la population, hommes et femmes, 2005



Note: Les données remontent à 2004 pour l'Australie, le Canada, l'Estonie, le Japon, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Pologne et les États-Unis..

Source: Enquête internationale sur les victimes de la criminalité (2004-2005) et Étude européenne sur le crime et la sécurité (2005).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932493594>

Les violences entre partenaires sont généralement faibles dans les pays de l'OCDE, avec moins de 2% de la population qui fait état de tels incidents. Il y a toutefois de grandes différences entre les pays. Les pays anglo-saxons et les pays nordiques semblent avoir des taux plus élevés de violences entre partenaires que les pays d'Europe du Sud (graphique 11.7). Toutefois ces comparaisons doivent être effectuées avec la plus grande prudence car, du fait des préjugés culturels et des différences dans la manière de concevoir la violence et de la volonté de la dénoncer.

Les déterminants de la victimisation et du sentiment de sécurité

Les individus diffèrent par leur exposition à la criminalité et leur sentiment de sécurité. Certains facteurs de la victimisation et de la peur du crime sont dépendants de la manière dont les individus mènent leur vie (si elle est risquée ou non), la fréquence de leurs sorties nocturnes, l'attraction comme victime potentielle qu'ils suscitent (par exemple, s'ils sont perçus comme vulnérables ou s'ils portent des objets de valeur) ou encore le degré de protection dont ils bénéficient (par exemple, la présence d'un gardien compétent ou de mesures de sécurité pouvant dissuader les criminels) (Carrabine et al., 2009). Parmi les autres facteurs de victimisation et de peur de la criminalité, on peut compter:

- *L'âge*. Les jeunes personnes sont plus exposées aux risques d'être victimes de certains crimes que les adultes, indépendamment de leur sexe, milieu social et lieu de résidence. Bien que la résistance physique décroisse avec l'âge, augmentant ainsi la vulnérabilité, les jeunes personnes font face à un risque plus important de subir des agressions criminelles du fait de leur style de vie (ils sortent plus souvent). En revanche, les constats diffèrent sur la question de l'impact de l'âge sur la sentiment d'insécurité; si

certaines travaux suggèrent que les personnes âgées sont les plus angoissées, d'autres travaux ont mis en lumière le résultat opposé (Moore et Shepherd, 2007)¹⁷.

- *Le sexe.* Comme le montrent à la fois les données de la police et les enquêtes sur la victimisation, les hommes ont un plus grand risque d'être victimes d'agressions et de crimes violents (Carrabine et al., 2009). Néanmoins, malgré le fait qu'elles comptent moins de victimes, les femmes font part d'un sentiment d'insécurité plus élevé que les hommes. Cela est dû à une combinaison de plusieurs effets: une plus grande peur du viol (Ferraro, 1995), le sentiment qu'elles doivent protéger également leurs enfants ou le fait qu'elles pourraient être perçues comme partialement responsables (du fait de leurs activités quotidiennes, leurs tenues vestimentaires) si elles sont victime d'un acte criminel (Schaffer et al., 2006).
- *L'appartenance ethnique.* Les groupes ethniques minoritaires sont généralement plus souvent victimes de crimes que les autres. Néanmoins, il est difficile d'isoler cet effet car d'autres facteurs socio-économiques sont peut-être également responsables des résultats obtenus (par exemple, les groupes ethniques minoritaires vivent généralement dans des zones socialement marginalisées, Modood et al., 1997).
- *Le lieu d'habitation.* La criminalité est concentrée spatialement: les taux de criminalité sont plus élevés dans les zones urbaines (plutôt que dans les zones rurales) et dans les quartiers pauvres (plutôt que dans les quartiers riches). Les citadins sont plus susceptibles de vivre proche de délinquants et leur trajet quotidien les expose à rentrer en contact avec autrui dans des lieux plus anonymes (Lee, 2000; OCDE, 2011b). En outre, la population vivant dans des grandes villes ou leurs banlieues est plus susceptible d'être victime de crimes que la population rurale (Van Dijck et Smit, 2008).
- *Le statut social.* Les individus avec un revenu plus élevé et un plus haut niveau d'éducation se sentent en général plus en sécurité (notamment à l'égard du crime contre la propriété) car ils peuvent s'équiper de meilleurs systèmes de sécurité et sont moins susceptibles de rentrer en contact avec des délinquants (Kelly, 2000).
- *Le statut marital.* Être marié réduit les risques d'être victime d'une agression et le sentiment d'insécurité, car le mariage entraîne un comportement moins risqué (par exemple, en ce qui concerne les sorties nocturnes, l'usage des transports publics), un renforcement du contrôle social (Umberson, 1987; Cheung, 1998) et une réduction du sentiment de vulnérabilité (Mesch, 2000).
- *Le handicap physique.* Les individus handicapés physiquement ou psychologiquement perturbés sont plus susceptibles d'être victimes de crime et de craindre la criminalité, ces conditions faisant d'eux des cibles plus faciles pour les criminels (Nosek et al., 2001; Marley et Buila, 2001; Stiles et al., 2003).
- *Le réseau social.* Les liens sociaux peuvent réduire les préoccupations à l'égard de la criminalité, car ils fournissent une structure de soutien pour faire face au crime et un caractère familier et un sentiment de contrôle sur les habitants du voisinage (Carrabine et al., 2009).

Suite à l'approche empirique de ces différentes études, une analyse des principaux déterminants de la victimisation et du sentiment de sécurité a été menée sur la base des données individuelles du *Gallup World Poll* (encadré 11.5). La plupart des principaux constats concordent avec ceux des travaux de recherche discutés ci-avant bien que certains ne soit pas parfaitement en accord avec la recherche, suggérant par conséquent un besoin de continuer la recherche dans ce domaine.

Encadré 11.5. Déterminants de la victimisation et du sentiment de sécurité

Le tableau 11.3 présente les résultats d'une analyse de régression pour une sélection de variables socio-économiques sur les agressions auto déclarées et le sentiment d'insécurité (se référer à Balestra et Sultan, 2012 pour plus de détails). Cet échantillon comprend à la fois les pays de l'OCDE et quelques pays émergents (Brésil, la Fédération de Russie, l'Inde, l'Indonésie et la Chine). Les résultats de cette analyse doivent être considérés avec précaution, car les données sous-jacentes peuvent renfermer quelques lacunes méthodologiques :

Tableau 11.3. Les déterminants des agressions auto-déclarées et du sentiment de sécurité

Effets marginaux des variables explicatives sur la victimisation auto-déclarée et le sentiment de sécurité		
Variables explicatives	Victimisation auto-déclarée	Sentiment de sécurité
Femme	-0.01***	-0.13***
Age 25-34	-0.01***	0.02**
Age 35-54	-0.02***	0.03***
Age 55-64	-0.02***	0.04***
Age 65+	-0.02***	-0.01
Mariée	-0.01***	0.02***
Revenu du ménage	-0.01***	-0.01
Enseignement secondaire	-0.01***	-0.01
Enseignement supérieur	-0.01***	0.03***
Petite ville	0.01***	-0.10***
Grande ville	0.03***	-0.15***
Banlieue d'une grande ville	0.01**	-0.09***
Mauvais état de santé	0.02***	-0.04***
Soutien du réseau social	-0.01**	0.04***
Victimisation antérieure		-0.22***

Note: L'analyse par la méthode des probits englobe tous les pays de l'OCDE, mais aussi le Brésil, la Chine, l'Inde, l'Indonésie, la Fédération de Russie et l'Afrique du Sud. * indique que les valeurs sont significatives au seuil de confiance de 10 %; ** indique qu'elles sont significatives au seuil de confiance de 5 % et *** indique qu'elles sont significatives au seuil de confiance de 1 %. Une valeur positive dans la colonne de gauche signifie que la variable explicative augmente la probabilité d'être victime d'une agression tandis qu'une valeur négative dans la colonne de droite signifie que la variable explicative augmente le sentiment de sécurité lorsque l'individu marche seul la nuit dans son quartier. La variable "revenu du ménage" est un logarithme naturel du revenu disponible des ménages. Le nombre d'observations est 124 027.

Source: Calculs de l'OCDE à partir des données du Gallup World Poll, 2005 à 2010.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932500453>

Les résultats présentés dans la colonne de gauche du tableau 11.3 sont ceux des agressions auto déclarées. Conformément aux résultats des recherches sur ce sujet, les individus vivant dans de grandes agglomérations ou faisant part de problème de santé (mesuré sur la base de la question « Avez-vous des problèmes de santé qui vous empêchent de faire des choses que peuvent normalement faire les personnes de votre âge? ») ont des taux d'agression auto déclarée plus élevés. Les hommes et les jeunes entre 16 et 24 ans ont un risque d'agression plus important bien que le fait d'être marié atténue ce risque. Des niveaux d'éducation ou de revenus plus élevés semblent réduire le risque d'agression conformément à ce que montrent d'autres études. Enfin, les liens sociaux (basés sur la question « Si vous aviez des problèmes, avez-vous des parents ou des amis sur lesquels vous pouvez compter pour vous aider à chaque fois que vous en avez besoin ? ») vont de pair avec un taux d'agression plus faible.

La colonne de droite du tableau 11.3 montre les effets des variables explicatives sur le sentiment de sécurité. Avoir été victime par le passé d'une agression est le facteur le plus corrélé négativement avec le sentiment de sécurité. En outre, conformément à de précédentes recherches, les femmes déclarent se sentir moins en sécurité que les hommes, même si elles ont moins de risque d'être victimes d'agressions (voir la colonne de gauche du tableau 11.3). Une explication possible de ce paradoxe apparent est que le sentiment d'insécurité conduit les femmes à changer leur routine afin d'éviter certains quartiers et certaines personnes. Les jeunes sont plus angoissés (et plus susceptibles de se faire agresser, voir colonne de gauche du tableau 11.3) que les individus âgés de 25 à 64 ans. L'effet de l'âge sur le sentiment de sécurité des personnes âgées est négatif mais il n'est pas significatif statistiquement. Les personnes mariées et ceux qui ont quelqu'un sur qui compter en cas de problèmes (approximé ici par la variable « soutien du réseau social ») se sentent davantage en sécurité lorsqu'il marche seul la nuit dans leur quartier. Les gens qui vivent dans de grandes villes ont davantage peur de la criminalité que leurs compatriotes résidant dans des zones rurales ou dans de petites agglomérations. Les individus détenant un haut diplôme déclarent se sentir plus en sécurité que les individus ayant reçu un enseignement primaire. Contrairement à de précédents travaux, le revenu ne semble pas avoir une influence sur le sentiment d'insécurité.

Cette analyse doit être corroborée par des recherches supplémentaires. En particulier, l'analyse tirerait bénéfice de la prise en considération de variables plus détaillées au niveau individuel et de variables inhérentes aux risques (par exemple, sur les risques liés au style de vie, sur l'appartenance ethnique, la satisfaction à l'égard du voisinage ou de la police).

Travail statistique à accomplir

Il est difficile d'identifier des indicateurs fiables pour la sécurité des personnes. En dépit d'un certain nombre d'initiatives récentes pour améliorer les statistiques de la criminalité et de la justice pénale, notamment l'émergence de groupes d'études et d'observatoires de la criminalité, de la violence et de la délinquance, leur disponibilité et leur comparabilité demeurent globalement limitées. Étant donné l'importance de la sécurité pour la qualité de vie des personnes, des mesures plus précises sont essentielles pour donner une image plus exacte de l'ampleur et de l'évolution de la criminalité dans les différents pays. Afin d'améliorer la comparabilité à l'échelle internationale, il convient de s'entendre sur les indicateurs à utiliser, ainsi que sur des concepts et définitions communes. Les priorités pour les travaux futurs dans ce domaine sont notamment les suivantes :

- Alors que la plupart des pays développés sont en mesure de fournir des statistiques policières sur les catégories générales comme l'homicide, le cambriolage, l'agression et le vol, ils ne satisfont pas aux critères des rapports internationaux lorsqu'il faut donner plus de détails sur les circonstances.¹⁸ De plus, d'autres grands pays ont encore énormément de progrès à faire en ce qui concerne la compilation, le traitement et la diffusion systématiques des statistiques sur la criminalité et la justice pénale.
- Les enquêtes de victimisation sont au cœur de l'élaboration d'indicateurs comparables au plan international. Plusieurs pays ont entrepris des enquêtes auprès des ménages et collecté des données sur les délits commis, les réactions des victimes (notamment sur le signalement de l'incident à la police), leur opinion sur l'efficacité de la police et leur attitude à l'égard du délit (par exemple, crainte du délit). Toutefois, les données tirées des enquêtes nationales sont difficiles à comparer car elles sont basées sur des méthodologies, une classification des délits et des questionnaires différents. Pour tenter d'améliorer la comparabilité internationale des statistiques sur la criminalité, les Nations Unies ont publié récemment le Manuel des Nations Unies sur les enquêtes de victimisation. Le manuel souligne un certain nombre de sujets clés à inclure et sera

particulièrement utile pour les pays qui veulent procéder à ce type d'enquête pour la première fois ou qui ont une expérience limitée dans ce domaine. Afin de pallier le manque d'informations comparables sur la criminalité mis en évidence en 2009 par le Programme de Stockholm, Eurostat a développé, en coordination avec les États membres, une méthodologie pour une enquête sur la sécurité qui sera menée par le Système Statistique Européen en 2013.

- Des travaux complémentaires s'imposent pour élaborer des indicateurs fiables sur la violence à l'encontre des enfants et des femmes. Les Nations Unies recommandent à la fois le développement d'enquêtes spécifiques et l'utilisation de fichiers administratifs, pour mesurer la prévalence et la gravité des actes de violence.
- Enfin il convient d'encourager les efforts pour élaborer des mesures applicables aux crimes non-conventionnels (comme le trafic d'êtres humains, l'immigration clandestine, la corruption, les pots-de-vin, la fraude au consommateur) et les nouvelles catégories de délits (la cybercriminalité, le vol d'identité, les cyber attaques).

Conclusion

Ce chapitre a brossé un tableau général du niveau et de l'ampleur de la criminalité et de ses impacts sur la sécurité des personnes. Le concept de criminalité est large, englobant un certain nombre d'activités conventionnelles et non conventionnelles. Toutefois, en raison d'un manque de données comparables ou récentes pour certaines de ces activités et de l'importance des effets que crimes violents et aux agressions ont sur le bien-être des individus, ce chapitre s'est concentré sur : i) les homicides volontaires déclarés à la police ii) la fréquence auto déclarée des agressions et iii) les violences à l'encontre des enfants et des femmes. Cet ensemble d'indicateurs a été complété par des mesures subjectives telles que le sentiment de sécurité des personnes dans l'endroit où elles vivent.

Dans les pays de l'OCDE, le nombre d'homicides est faible, bien qu'il existe des différences notables entre les pays. Les agressions ont diminué dans la plupart des pays de l'OCDE, tandis qu'elles sont encore courantes dans certains pays émergents. La grande majorité des personnes vivant dans les pays de l'OCDE déclarent se sentir en sécurité quand elles marchent seules la nuit même si, là encore, on observe de grandes disparités entre les pays. Les données disponibles sur les violences familiales n'ont pas permis d'aboutir à une conclusion satisfaisante, car elles sont rares et souffrent de limitations méthodologiques et de biais culturel qui limitent la comparabilité internationale.

Notes

1. Dolan et Selon Peasgood (2007), près d'un quart des répondants au Royaume Uni estimait en 2001 que la criminalité était un facteur important pour leur bien-être. En effet, c'était le troisième facteur le plus fréquemment cité affectant le bien-être après le revenu et la santé physique.
2. Les coûts associés à la peur du crime sont à la fois immatériels (par exemple le trouble émotionnel) et matériels, (par exemple on pourrait préférer prendre la voiture ou un taxi plutôt que de rentrer à pied ou d'utiliser les transports en commun par peur d'être agressées).
3. Le bureau national des statistiques au Canada a développé un «indice de gravité des crimes» qui tient compte à la fois du nombre de crimes déclarés à la police dans chaque juridiction et de la gravité de ces crimes.

4. On peut distinguer trois groupes de pays selon le moment auquel les déclarations à la police sont enregistrées: ceux qui ont des statistiques «d'entrée», ceux qui ont des statistiques «de sortie» et ce qui ont des statistiques «intermédiaires». Dans les pays utilisant des statistiques «d'entrée», les données sont enregistrées au moment où la plainte est déposée à la police. Dans les pays utilisant des statistiques de «sortie», les données sont enregistrées lorsque l'enquête a été menée à son terme. Entre ces deux extrêmes, certains pays enregistrent les données entre le moment auquel la plainte est déposée et celui auquel l'enquête est conclue. Il est probable que, toutes choses égales par ailleurs (la définition des infractions, le niveau actuel de criminalité, la propension à rapporter et à enregistrer les infractions mais également les autres facteurs statistiques, légaux et réels), les pays utilisant des données «d'entrée» aient des taux de crimes rapportés plus important que les pays utilisant des données «de sortie» (Aebi, 2003).
5. Des problèmes de comparabilité internationale se posent, notamment pour les délits non conventionnels (fraude, pots-de-vin, corruption), et les crimes sexuels (du fait, par exemple, que chaque pays peut avoir une perception différente de ce qui constitue un comportement sexuel inacceptable).
6. Selon la définition de l'UNODC, les homicides volontaire couvrent un ensemble d'actes très large, par exemple les disputes familiales qui se termine par une agression mortelle, la violence interpersonnelle, les conflits violents sur les ressources des terres, la violence entre bandes, la violence prédatrice et les tueries par les groupes armés. Bien que cette définition soit très large, elle ne recouvre pas tous les assassinats intentionnels. En particulier, les morts découlant des conflits armés sont considérées à part : les morts causées par des individus ou des petits groupes de personnes sont classées parmi les homicides volontaires, tandis que les homicides commis par des groupes avec des centaines ou plus de membres sont considérés comme des tueries découlant des conflits armes.
7. Les autres données disponibles sur le sujet à partir d'enquêtes internationales (par exemple l'étude Internationale sur les victimes de crime ICVS) ont l'avantage (par rapport aux données du *Gallup World Poll*) de reposer sur un ensemble de questions plus large. Toutefois elles ne sont disponibles que pour un petit nombre de pays ; de plus, elles sont datées (faisant référence au milieu des années 2000) et comme le *Gallup World Poll*, reposent sur des petites échantillons. En outre, les mesures de victimisation sont déclarées basées sur le *Gallup World Poll* sont mieux corrélées à d'autres indicateurs objectifs des crimes présentes dans ce chapitre.
8. Puisque le *Gallup World Poll* réunit l'occurrence d'agressions et vol dans la même question, l'indicateur de victimisation auto-déclarée peut sous-estimer le niveau de crime si une même personne a subi à la fois une ou plusieurs agressions et/ou attaques au cours de douze mois avant l'enquête.
9. Herman-Giddens *et al.*, (1999) suggèrent que les décès d'enfants sont sous-enregistrés dans la proportion de 16 à 59%.
10. Les données pour l'Australie citées par l'UNICEF (2003) provenant de l'étude «*Child Protection Australia 1999-00*» (Australian Institute of Health and Welfare, 2011), la proportion d'abus physique a été imputée à la proportion totale des enfants âgés de 17 ou moins. Les données pour la France sont issues du «Rapport au Parlement sur l'enfance maltraitée» (Ministère du Travail, 2000).
11. La peur de la criminalité est également une notion distincte de celle de la préoccupation à l'égard de la criminalité. Tandis que d'un côté la peur de la criminalité reflète l'anticipation par l'individu du statut de victime, d'un autre, la préoccupation à l'égard de la criminalité reflète une perception du crime comme problème sociétal (Amerio et Roccato, 2007).
12. Certaines des limites de la question du sondage Gallup sur le sentiment de sécurité tiennent au fait qu'elle ne précise pas le genre de délit considéré, qu'elle fait référence à une situation hypothétique et que l'évaluation ne porte que sur la nuit (Ferraro, 1995). Par ailleurs, la formulation de la question, en créant de l'appréhension pouvant suggérer aux répondants qu'ils doivent être effrayés, peut entraîner à une surestimation de la peur de la criminalité (Farrall and Gadd, 2003).

13. Les taux d'homicides dans les pays de l'OCDE sont bien inférieurs à ceux des pays africains (à l'exception de l'Afrique du Nord) et de l'Amérique centrale et latine, où l'on enregistre entre 20 et 30 homicides pour 100 000 personnes.
14. Si les données sur le ratio hommes/femmes des homicides sont fiables dans les pays développés, dans les pays en développement les statistiques officielles des homicides ne livrent qu'une partie de la vérité. Bien des décès de femmes sont maquillés en accidents ou attribués à des causes naturelles ou inconnues (Déclaration de Genève, 2008). Dans les pays où il n'est pas d'usage de faire une enquête sur les décès de bébés et de femmes et de pratiquer des autopsies, des cas d'homicides peuvent être attribués à tort à la maladie ou à d'autres causes naturelles.
15. De toutes les catégories d'homicides, l'infanticide est la plus susceptible d'être sous-déclarée et mal classée. Un grand nombre d'homicides sur enfants risquent de ne pas être détectés car il est très probable que les mauvais traitements soient mal diagnostiqués et confondus avec d'autres causes de décès, comme le syndrome de la mort subite du nourrisson (SIDS), et les anatomo-pathologistes sont souvent réticents à déclarer des cas potentiels de sévices. Par exemple, bien que les statistiques établies sur la base des actes de décès aux États-Unis montrent qu'un jeune enfant (moins d'un an) est tué tous les jours, d'aucuns pensent que la prévalence réelle est probablement du double (Herman-Giddens et al., 1999; McClain et al., 1993). Des allégations semblables ont été faites au Royaume Uni (Marks et Kumar 1993).
16. Dans plusieurs cas, c'est la mère qui était la cible première de l'attaque plutôt que les enfants.
17. La peur de la criminalité peut également avoir des niveaux différents selon le type de crime considéré. Par exemple, Moore et Shepherd (2007), fondant leurs travaux sur les données de l'enquête britannique sur le crime, ont montré que la peur d'une agression personnelle est plus élevée chez les jeunes âgés de 16 à 25 ans tandis que la peur des crimes contre la propriété est plus élevée parmi les individus âgés de 40 à 60 ans.
18. Par exemple, plus de 90% des pays étudiés dans l'enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité, et le fonctionnement des systèmes de justice pénale sont en mesure de fournir des données sur les homicides, mais seuls les deux-tiers d'entre eux peuvent fournir des informations sur les homicides avec usage d'armes à feu.

Références

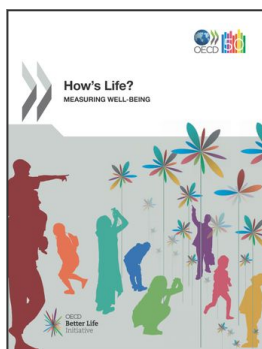
- Australian Institute of Health and Welfare (2001), *Child Protection Australia 1999-00*.
- Adams, R.E. et R.T. Serpe (2000), "Social integration, fear of crime and life satisfaction", *Sociological Perspectives*, Vol. 43, No. 4, pp. 605-629.
- Aebi, M.F. (2003), *Methodological Issues in International Comparisons of Recorded Crime: The Role of Statistical Counting Rules*, accessed 21 July 2011 at www.istat.it/istat/eventi/2003/perunasocieta/relazioni/Aebi_abs.pdf
- Aebi, M.F. (2004), "Crime Trends in Western Europe from 1990 to 2000", *European Journal on Criminal Policy and Research*, Vol. 10, Nos. 2-3, pp. 163-186.
- Amerio, P. et M. Roccato (2007), "Psychological reactions to crime in Italy: 2002-2004", *Journal of Community Psychology*, Vol. 35, No. 1, pp. 91-102.
- Anderson, D.A. (1999), "The Aggregate Burden of Crime", *Journal of Law and Economics*, Vol. 42, No. 2, pp. 611-642.
- Australian Institute of Health and Welfare (2001), "Child Protection Australia 1999-00", *Child Welfare Series No. 27*, Australian Institute of Health and Welfare, Canberra.
- Balestra, C. and J. Sultan (2012), "Home Sweet Home: the determinants of residential satisfaction and its relation with well-being", *OECD Statistics Directorate Working Paper* (forthcoming).
- Biederman, A.D. et A. Jr. Reiss (1967), « On exploring the "dark figure" of crime », *The Annals*, Vol. 374, No. 1, pp. 1-15.

- Boivin, R. et G. Cordeau (2011), "Measuring the Impact of Police Discretion on Official Crime Statistics: A Research Note", *Police Quarterly*, Vol. 14, No. 2, pp. 186-203.
- Bowes, L., B. Maughan, A. Caspi, T.E. Moffitt et L. Arseneault (2010), "Families promote emotional and behavioural resilience to bullying: evidence of an environmental effect", *J Child Psychol Psychiatry*, Vol. 51, No. 7, pp. 809-817.
- Bowes, L., L. Arseneault, B. Maughan, A. Taylor, A. Caspi et T.E. Moffitt (2009), "School, neighborhood, and family factors are associated with children's bullying involvement: a nationally representative longitudinal study", *J Am Acad Child Adolesc Psychiatry*, Vol. 48, No. 5, pp. 545-553.
- Brookman, F. et J. Nolan (2006), "The Dark Figure of Infanticide in England and Wales - Complexities of Diagnosis", *Journal of Interpersonal Violence*, Vol. 21, No. 7, pp. 869-889.
- Bureau of Justice Statistics (2010), *Criminal Victimization 2009*, Washington, DC: U.S. Department of Justice.
- Burrows, J., R. Tarling, A. Mackie, R. Lewis and G. Taylor (2000), *Review of the Police Forces' Crime Recording Practices*, Home Office Research Study No. 204, Home Office, London.
- Carrabine, E. P. Iganski, L. Maggy, K. Plummer et N. South (2009), *Criminology: A Sociological Introduction*, Routledge, New York.
- Carcach, C. (1997), *Reporting crime to the police*, Australian Institute of Criminology, Australia.
- Cheung, Y.-B. (1998), "Accidents, Assaults, and Marital Status", *Social Science & Medicine*, Vol. 47, No. 9, pp. 1325-1329.
- Coulton, C.J., J.E. Korbin et M. Su (1999), "Neighborhoods and child maltreatment: a multi-level study", *Child Abuse & Neglect*, Vol. 23, pp. 1019-1040.
- Creighton, S.J. (2001), "Childhood deaths reported to coroners: An investigation of the contribution of abuse and neglect", in *Out of sight: NSPCC report on child deaths from abuse 1973 to 2000* (2nd ed., pp. 39-69), National Society for the Prevention of Cruelty to Children, London.
- Crittenden, P. et S. Craig 1990, "Trends in child homicide", *Journal of Interpersonal Violence*, vol. 5, no. 2, pp. 202-16.
- Davis, R.C. et N.J. Henderson (2003), "Willingness to report crime: The role of ethnic group members and community efficacy", *Crime & Delinquency*, Vol. 49, No. 4, pp. 564-580.
- Detotto, C. et E. Otranto (2010), "Does Crime Affects Economic Growth?", *Kyklos*, Vol. 63, No.3 , pp. 330-345.
- Dolan, P. et T. Peasgood (2007) "Estimating the economic and social costs of the fear of crime", *British Journal of Criminology*, Vol. 46, pp. 505-518.
- Farrall, S. et D. Gadd (2003), *Fear Today, Gone Tomorrow: Do Surveys Overstate Fear Levels?*, accessed 21 July 2011 at www.istat.it/istat/eventi/perunasocieta/relazioni/Farral_abs.pdf
- Felitti, V.J., R.F. Anda, D. Nordenberg, D.F. Williamson, A.M. Spitz, V. Edwards, M.P. Koss et J.S. Marks (1998), "Relationship of childhood abuse and household dysfunction to many of the leading causes of death in adults", *American Journal of Preventive Medicine*, Vol. 14, pp. 245-258.
- Fergusson, D.M., J.M. Boden et L.J. Horwood (2008), "Exposure to childhood sexual and physical abuse and adjustment in early adulthood", *Child Abuse & Neglect*, Vol. 32, pp. 607-619.
- Ferraro, K.F. (1995), *Fear of Crime: Interpreting Victimization Risk*, State University of New York Press, Albany.
- Finkelhor, D. (1994), "The international epidemiology of child sexual abuse", *Child Abuse & Neglect*, No. 18, pp. 409-417.
- Friedman, S.H., S.M. Horowitz et P.J. Resnick (2005), "Child Murder by Mothers: A Critical Analysis of the Current State of Knowledge and a Research Agenda", *American Journal of Psychiatry*, 162, pp. 1578-1587.

- Gabriel, G. et W. Greve (2003), "The Psychology of Fear of Crime", *British Journal of Criminology*, Vol. 43, pp. 600-614.
- Geneva Declaration (2008), *Le fardeau mondial de la violence armée*, Genève.
- Goudriaan, H. (2006), *Reporting crime: Effects of social context on the decision of victims to notify the police*, University Press, Veenendaal.
- Hanson, R.F., G.K. Sawyer, A.G. Begle et G.S. Hubel (2010), "The Impact of Crime Victimization on Quality of Life", *Journal of Traumatic Stress*, Vol. 23, No. 2, pp. 189-197.
- Harris, A.P., S.H. Thomas, G.A. Fisher et D.H. Hirsch (2002), "Murder and Medicine: The Lethality of Criminal Assault 1960-1999", *Homicide Studies*, Vol. 6, No. 2, pp. 128-166.
- Herman-Giddens, M.E., G. Brown, S. Verbiest, P.J. Carlson, E.G. Hooten, E. Howell et J.D. Butts (1999), "Under-ascertainment of child abuse mortality in the United States", *Journal of the American Medical Association*, Vol. 282, No. 5, pp. 463-467.
- Jenny, C. et R. Isaac (2006), "The relation between child death and child maltreatment", *Archives of Disease in Childhood*, Vol. 91, No. 3, pp. 265-269.
- Kelly, M. (2000), "Inequality and crime", *The Review of Economics and Statistics*, Vol. 82, No. 4, pp. 530-539.
- Krug, E.G., J.A. Mercy, L.L. Dahlberg et A.B. Zwi (2002), "The world report on violence and health", *Lancet*, Vol. 5, pp. 1083-1088.
- Laing, L. et N. Bobic (2002), *Economic Costs of Domestic Violence: Literature Review*, Australian Domestic & Family Violence Clearinghouse, University of New South Wales, Sydney.
- Lee, M.R. (2000), "Community Cohesion and Violent Preparatory Victimization: A Theoretical Extension and Cross-National Test of Opportunity Theory", *Social Forces*, Vol. 79, pp. 683-706.
- Lewis, H. (1989), *Insuring against Burglary Losses*, Home Office Research and Planning Unit Paper 52, Home Office, London.
- Lundstrom, M. et nd R. Sharpe (1991), "Getting away with murder", *Public Welfare*, Vol. 49, pp. 18-29.
- MacDonald, Z. (2001), "Revisiting the Dark Figure: A Microeconomic Analysis of the Under-reporting of Property Crime and Its Implications", *British Journal of Criminology*, Vol. 41, pp. 127-149.
- MacDonald, Z. (2002), "Official Crime Statistics: Their Use and Interpretation", *The Economic Journal*, Vol. 112, pp. 85-106.
- Maguire, M. (1997), "Crime statistics, patterns and trends: changing perceptions and their implications", in M. Maguire, R. Morgan et R. Reiner, dir. pub., *The Oxford Handbook of Criminology*, pp. 135-88. Clarendon Press, Oxford.
- Marley, J. A. et S. Buila (2001), "Crimes against people with mental illness: Types, perpetrators, and influencing factors", *Social Work*, Vol. 46, No. 2, pp. 115-124.
- Marenin, O. (1997), "Victimization Surveys and the Accuracy and Reliability of Official Crime Data in Developing Countries", *Journal of Criminal Justice*, Vol. 25, No. 6, pp. 463-475.
- Marks, M.N. et R. Kumar (1993), "Infanticide in England and Wales", *Medicine, Science and the Law*, Vol. 33, No. 4, 329-339.
- McClain, P., J. Sacks, R. Froehlke et B. Ewigman, (1993), "Estimates of fatal child abuse and neglect, United States, 1979-88", *Pediatrics*, Vol. 91, pp. 338-343.
- Michalos, A.C. et B.D. Zumbo (2000), "Criminal Victimization and the quality of life", *Social Indicators Research*, Vol. 50, pp. 245-295.
- Ministère du Travail, des relations sociales et de la solidarité (2000), *Rapport au parlement sur l'enfance maltraitée*, Paris.

- Modood, T., R. Berthoud, J. Lakey, J. Nazroo, P. Smith, S. Virdee et S. Beishon (1997), *Ethnic Minorities in Britain: Diversity and Disadvantage - Fourth National Survey of Ethnic Minorities*, Policy Studies Institute, London.
- Mesch, G.S (2000), "Perceptions of risk, lifestyle activities, and fear of crime", *Deviant Behavior*, Vol. 21, pp. 47-62.
- Modood, T. R. Berthoud, J. Lakey, J. Nazroo, P. Smith, S. Virdee et S. Beishon (1997), *Ethnic Minorities in Britain: Diversity and Disadvantage - Fourth National Survey of Ethnic Minorities*, Policy Studies Institute, London.
- Moore, S. et J. Shepherd (2007), "The Elements and Prevalence of Fear", *The British Journal of Criminology*, Vol. 47, No. 1, pp. 154-162.
- National Research Council (1993), *Understanding child abuse and neglect*, National Academy of Sciences Press, Washington, DC.
- Nations Unies (2010), *Manuel sur les enquêtes de victimisation*, Genève
- Nickels, E.L. (2007), "A note on the status of discretion in police research", *Journal of Criminal Justice*, Vol. 35, pp. 570-578.
- Nosek, M., C. Clubb Foley, R.B. Hughes et C.A. Howland (2001), "Vulnerabilities for abuse among women with disabilities", *Sexuality and Disability*, Vol. 19, No. 3, pp. 177-189.
- OCDE (2009a), *Conflits et fragilité : Réduire la violence armée, permettre le développement*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2009b), *Panorama de la Société 2009 : Les indicateurs sociaux de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris.
- OCDE (2011a), *Assurer le bien-être des familles*, à paraître, Éditions OCDE, Paris.
- OECD (2011b), *Preventing and Reducing Armed Violence in Urban Areas: Programming Note*, Conflict and Fragility, Éditions OCDE, Paris..
- OMS (2002), *Rapport mondial sur la violence et la santé*, Genève
- Pain, R. (1997), "Social geographies of women's fear of crime", *Transactions, Institute of British Geographers*, Vol. 22, pp. 231-244.
- Putnam, F.W. (2003), "Ten-year research update review: Child sexual abuse", *Journal of American Academy of Child & Adolescent Psychiatry*, Vol. 42, No. 3, pp. 269-278.
- Rountree, P.W. (1998), "A reexamination of the crime-fear linkage", *Journal of Research In Crime and Delinquency*, Vol. 35, No. 2, pp. 341-372.
- Runyan D.K. W.M. Hunter, R.R. Socolar, L. Amaya-Jackson, D. English, J. Landsverk, H. Dubowitz, D.H. Browne, S.I. Bangdiwala et R.M. Mathew (1998), "Children who prosper in unfavorable environments: the relationship to social capital", *Pediatrics*, Vol. 101, pp.112-118.
- Schafer, J.A., B.M. Huebner and T.S. Bynum (2006), "Fear of crime and criminal victimisation: Gender-based contrasts", *Journal of Criminal Justice*, Vol. 34, pp. 285-301.
- Skogan, W.G. (1984), "Reporting crime to the police: The status of world research", *Journal of Research in Crime and Delinquency*, Vol. 21, No. 2, pp. 113-137.
- Skogan, W.G. (1987), "The Impact of Victimization on Fear", *Crime and Delinquency*, Vol. 33, No. 1, pp. 135-154.
- Stiles, B.L., S. Halim et H.B. Kaplan (2003), "Fear of Crime among Individuals with Physical Limitations", *Criminal Justice Review*, Vol. 28, pp. 232-253.
- Tanton, R. et R. Jones (2003), *Australian victims' propensity to report assault and break and enter to police*, Paper Presented at the Evaluation in Crime and Justice: Trends and Methods Conference, Canberra, Australia.

- Taylor, N. (2003), "Under-reported crime against small business: Attitude toward police and reporting practices", *Police and Society*, Vol. 13, pp. 79-89.
- Trowell, J., B. Ugarde, I. Koldim, M. Berelowitz, H. Sadowski et A. Le Couteur (1999), "Behavioural psychopathology of child sexual abuse in schoolgirls referred to a tertiary centre: A North London study", *European Child and Adolescent Psychiatry*, Vol.8, pp. 107-116.
- Umberson, D. (1987), "Family status and health behaviors: Social control as a dimension of social integration", *Journal of Health and Social Behavior*, Vol. 28, pp. 306-319.
- UNICEF (2003), Tableau statistique de la mortalité par maltraitance à enfants dans les pays riches, Bilan Innocenti n°. 5, septembre 2003.
- Van Djik, J., J. van Kesteren et P. Smit (2008), "Criminal Victimization in International Perspective: Key Findings from the 2004-2005 International Crime Victims Survey and European Survey on Crime and Safety", WODC Publication No. 257.
- Warr, M. (2000), "Fear of crime in the United States: Avenues for research and Policy", *Journal of Criminal Justice*, Vol. 4, pp. 451-483.
- Wilczynski, A. (1994), "The incidence of child homicide: How accurate are the official statistics?", *Journal of Clinical Forensic Medicine*, No. 1, pp. 61-66.



Extrait de :
How's Life?
Measuring Well-being

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/9789264121164-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Sécurité des personnes », dans *How's Life? : Measuring Well-being*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264121195-13-fr>

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :
<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.